

N°331

2€30

# BILLETS D'AFRIQUE

OCTOBRE 2023



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

## COLONISER DÉSHUMANISE

COLBERT / CODE NOIR / NIGER / RDC

## Procédure bâillon

C'est « le scandale dans le scandale » (*Le Monde*, 22/09/23) : le mardi 19 septembre à 6h du matin, plusieurs agents des renseignements et des magistrats perquisitionnaient le domicile de la journaliste Ariane Lavrilleux, qui a ensuite passé 39 heures en garde à vue. Son crime ? Avoir révélé dans une enquête publiée par *Disclose* la complicité de l'armée française dans des frappes égyptiennes contre des civils, dans le cadre de l'opération secrète Sirli (*Billets d'Afrique* n°313, janvier 2022). Pour cela, elle est accusée de « compromis du secret de la défense nationale et révélation d'information pouvant conduire à identifier un agent protégé » et risque même une mise en examen. Son enquête ne dévoile pourtant le nom d'aucun agent français ou égyptien susceptible d'être compromis. Cette procédure bâillon contre la journaliste de *Disclose* constitue une nouvelle attaque contre la protection du secret des sources. Celle-ci est bien mise à mal ces dernières années quand les révélations concernent l'armée, ici d'autant plus qu'en parallèle, l'ex-militaire suspecté de l'avoir renseignée a été mis en examen pour détournement et divulgation du secret de défense nationale par son dépositaire. Cette affaire agit comme un révélateur, s'il en fallait un, de la tension grandissante entre la légalité du secret-défense et la légitimité de porter certaines informations classées à la connaissance du public, et du manque de contrôle démocratique des Armées. Si l'on peut se rassurer du soutien apporté à

Ariane Lavrilleux par 40 sociétés de journalistes, qui

dénoncent cette entrave à la liberté d'informer, la décision du juge des libertés et de la détention de verser à la procédure sept des dix scellés obtenus lors de la perquisition (*Libération*, 28/09/23) est, selon la journaliste elle-même, « très inquiétante ».

## Soft power qui se durcit

Le 11 septembre dernier, sur instruction du ministère des Affaires étrangères, un courrier était envoyé aux directions régionales des affaires culturelles (Drac) leur sommant « de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute coopération avec les pays suivants : Mali, Niger, Burkina Faso [...] sans délai, et sans aucune exception » (*Mediapart*, 15/09/23). Transmis aux structures culturelles, ce message précisait également que « la France ne délivre plus de visas pour les ressortissants de ces trois pays sans aucune exception, et ce jusqu'à nouvel ordre ». Quelques jours plus tard, le 15 septembre, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche annonçait la suspension des visas étudiants pour les ressortissants du Mali, du Niger et du Burkina Faso (RFI, 18/09/23). Officiellement, ces suspensions de visas sont liées au « contexte sécuritaire extrêmement dégradé » et à la fermeture des services consulaires français dans les trois pays (Rima Abdul Malak sur RTL, 15/09/23). Mais l'argument ne tient pas : si au Niger il faut effectivement se rendre au consulat pour obtenir un visa, la procédure se fait en ligne depuis des mois au Mali et au Burkina Faso. Face au rejet diplomatique et militaire opposé dans son pré carré par les nouveaux régimes des trois pays, la France agite mesquinement la menace de couper les ponts culturels. Ces mesures laissent sur le carreau des milliers de Sahélien.ne.s censé.e.s faire leur rentrée universitaire en France, et ont indigné l'ensemble des acteurs de la « diplomatie culturelle » qu'Emmanuel Macron appelait pourtant de ses vœux, contraignant l'exécutif à un rétro-pédalage partiel.

## Onomastique

Pas facile pour le personnel de la com' de l'armée de trouver des noms de mission. Pour un exercice annuel d'entraînement des militaires du Régiment d'infanterie de marine du Pacifique sur l'île de Moorea en Polynésie française, un militaire a une fulgurance et propose tout simplement opération « Sauvage ». Visiblement, personne n'y trouve rien à redire, le nom est adopté et reconduit chaque année... Aucun rapport, bien entendu, avec la perpétuation d'un racisme colonial dans l'institution militaire.

## Predator files

Une série d'articles de *Mediapart*, publiée dans un dossier intitulé « Predator Files » (05/10/2023) rend compte de la formidable enquête menée par 15 médias internationaux. On y voit comment la société Amesys, mise en cause pour avoir fourni, en lien avec les services secrets français, le système Eagle de surveillance massive d'Internet à plusieurs régimes autoritaires (Guinée, Maroc, Gabon, Libye), a tranquillement changé de nom (Nexa) pour continuer à fournir ses services à une vingtaine d'autres États (dont le Congo Brazzaville). Toujours soutenue par la DGSE, en dépit de ses manœuvres pour contourner les règles d'exportation, elle diversifie même ses services et fournit, notamment à l'Égypte, un système de piratage des téléphones portables (« Prédator », rival du logiciel « Pegasus »), en lien avec Intellexa, firme fondée par un ancien des services israéliens. Elle a aussi tenté d'équiper le maréchal Haftar quand la France le soutenait militairement, en dépit de l'embargo sur les armes visant la Libye, et du fait qu'Haftar faisait l'objet d'enquêtes pour « crimes de guerre ». Pour que l'instruction des juges en charge du dossier se penche sur cette question, il faudrait que le ministre de l'Économie porte plainte pour violation de l'embargo. Mais étrangement, Bruno Lemaire et Macron font la sourde oreille...

**Bulletin fondé en 1993 par** François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, O. Töbner, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poiron, N. Butor - **Ont contribué à ce numéro** J.Beurk - **Image de couverture** Croquis d'un moulin à sucre de la Compagnie française des Indes occidentales en 1667, Estienne Vouillemont (éditeur), BnF ; Carte de la Nouvelle-France dédiée à Colbert (XVIIe siècle), Paris, BnF. - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** mars 2023 - ISSN 2115- 6336 - **Impri-mé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

Auditionné par les parlementaires le 4 octobre dernier, la ministre des Affaires étrangères, Catherine Colonna, a expliqué le départ des militaires français du Niger par ces mots : « Il n'est pas question de coopérer militairement avec des putschistes ». Une affirmation qui a dû faire sourire dans un certain nombre de casernes françaises et africaines. Après le coup d'État militaire survenu au Gabon le 30 août, la coopération militaire n'a été suspendue que 10 jours. Au Burkina Faso, elle n'a pris fin qu'après que les militaires au pouvoir ont dénoncé les accords de coopération qui la régissaient et qu'ils ont poussé les forces spéciales françaises vers la sortie. Au Mali, le renversement du président IBK a d'abord été accueilli favorablement par Macron et Le Drian et ce n'est qu'après le deuxième coup d'État que la coopération militaire a été suspendue « à titre conservatoire et temporaire », puis là aussi définitivement stoppée par le nouveau pouvoir. En Guinée, elle n'a jamais cessé. Au Tchad, elle semble même avoir été renforcée après la prise du pouvoir du fils Déby, adoubé par Macron. Et ne parlons pas des putschs constitutionnels et électoraux à répétition dans les pays « amis de la France » : la coopération militaire s'y poursuit en toute quiétude. Il y a putschistes et putschistes, et la boussole du pouvoir français n'est ni la nature des régimes politiques ni la gravité de la répression commise par les forces que la coopération française a contribué à former. Ce sujet n'est pas le seul sur lequel la diplomatie française propose une lecture de la réalité marquée par le déni le plus outrancier : au Sahel, la France

a été « exemplaire ». Ni erreur, ni faute, ni crime, ni ingérence. Et l'opération Barkhane est « un succès ». Un refrain que ne cesse d'entonner également le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, conformément à la ligne fixée par l'Élysée. Le tout est assorti d'une grossière réécriture de l'histoire. Selon lui, ce n'est qu'après le départ des troupes françaises du Sahel que les groupes djihadistes auraient repris du poil de la bête : « il a suffi qu'on nous invite à partir pour que le terrorisme reprenne », répète-t-il en boucle. Entre 2013 (début de l'opération Serval) et 2022 (fin de l'opération Barkhane), la situation sécuritaire de la région n'a pourtant pas attendu le départ des militaires français pour se dégrader de manière continue. Pas de

## DÉNI-OUI-OUI

coopération militaire avec les putschistes, pas d'échec au Sahel... Mais pourquoi se contenter de si peu ? Il n'y a plus non plus de bases militaires en Afrique, de franc CFA, de soutien

politique aux firmes prédatrices, à commencer par les bombes climatiques de TotalEnergies. Les services secrets français n'ont pas non plus continué à soutenir les sociétés qui vendent des logiciels de « surveillance globale » à des régimes autoritaires. Les autorités politiques n'ont pas fermé les yeux sur les crimes parfois commis grâce aux armes, aux formations ou aux renseignements fournis par la France. Et bien sûr, elles n'ont jamais abusé du secret défense pour camoufler ces scandales, ni cherché à intimider les journalistes qui les ont documentés. Bref, comme on sait, il n'y a plus de Françafrique.

*Raphaël Gramvaud*

## Sommaire

- |   |                          |   |  |
|---|--------------------------|---|--|
| 2 | BRÈVES                   |   |  |
| 3 | ÉDITO                    | 7 | NÉGATIONNISME EN RDC                         |
| 4 | MÉMOIRE COLONIALE        |   | Dissection du dernier livre de Charles Onana |
|   | Colbertisme et esclavage | 9 | NIGER - SAHEL                                |
| 5 | Le code noir             |   | Ingérence en sursis                          |

# MÉMOIRE COLONIALE

## LE COLBERTISME, OU DU BON USAGE DE L'ESCLAVAGE

**Contrôleur général des finances et secrétaire d'État de la Marine de Louis XIV, Jean-Baptiste Colbert est célébré en France pour sa doctrine économique, qui sera d'ailleurs baptisée « colbertisme ». Mais par sa théorie comme sa pratique, il est aussi indissociable de l'esclavagisme français.**

La figure de Colbert suscite depuis quelques années la polémique. En septembre 2017, à l'initiative de Louis-Georges Tin, président du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN) et du philosophe Louis Sala-Molins, une tribune demandait le retrait du nom de Colbert de l'espace public, notamment de la façade des collèges et des lycées<sup>1</sup>. Le 13 juin 2020, Jean-Marc Ayrault (président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage) proposait que les lieux portant son nom à l'Assemblée nationale et au ministère de l'Économie soient rebaptisés<sup>2</sup>. Dix jours plus tard, la statue de Colbert devant le Palais Bourbon était même recouverte de peinture rouge et d'un grand « Négrophobie d'État » en lettres de sang. Honoré pour son rôle en tant qu'homme d'État de Louis XIV, Colbert est rattrapé par ses actions en faveur de l'esclavagisme et du colonialisme français depuis la publication en 1987 de l'ouvrage *Le Code noir ou Le Calvaire de Canaan* de Louis Sala-Molins (PUF), à l'origine d'une controverse autour du fameux Code noir dont le texte fondateur a été rédigé à la demande de l'alors secrétaire d'État de la Marine.

### L'homme sûr de Louis XIV

Jean-Baptiste Colbert est né le 29 août 1619 à Reims, dans une famille de riches marchands et de banquiers. Il entre en politique en 1640, quand son père lui achète la charge de commissaire ordinaire des guerres auprès de François Sublet de Noyers, secrétaire d'État à la Guerre de Louis XIII. En 1645, il devient secrétaire privé du nouveau secrétaire d'État à la Guerre Michel

Le Tellier, puis gestionnaire de la fortune du cardinal Mazarin en 1651. En 1661, ce dernier recommande Colbert à Louis XIV. Le jeune roi, qui l'avait déjà côtoyé par le passé et lui accordait sa confiance, en fait rapidement son intendant des finances après la chute du surintendant Nicolas Fouquet. Celui-ci avait été démis de ses fonctions, puis arrêté et condamné pour malversations en 1661 après une campagne d'accusations de Colbert. Le champ libre, Colbert devient contrôleur général des finances en 1665, puis secrétaire d'État de la Marine et secrétaire d'État de la Maison du roi en 1669.

### Le colonialisme au cœur du colbertisme

Cette mainmise de Colbert sur les affaires de l'État lui permet de théoriser et de mettre en pratique une doctrine économique qui prendra a posteriori son nom, le colbertisme. Selon cette doctrine, sorte de mercantilisme à la française, la richesse d'un État repose avant tout sur ses réserves en métaux précieux (or et argent). Il s'agit donc d'importer des matières premières pour les transformer en produits à forte valeur ajoutée qui seront ensuite exportés, en développant l'industrie et le commerce extérieur tout en imposant une politique protectionniste, pour obtenir une balance commerciale excédentaire. La mise en pratique du colbertisme repose sur l'approvisionnement en ressources brutes, qui nécessite le développement colonial français. Dans ce sens, Colbert crée des comptoirs commerciaux (Pondichéry, île Bourbon...) et institue en 1664 deux compagnies publiques, qui se partagent le

monde à hauteur du cap de Bonne-Espérance : la Compagnie française des Indes orientales et la Compagnie française des Indes occidentales. Cette dernière, qui devait entre autres permettre de peupler le Canada français grâce aux profits réalisés aux Antilles, sera directement compromise dans la traite esclavagiste.

### L'esclavage en théorie et en pratique

En plus de promouvoir la traite par le biais de compagnies commerciales, Colbert commande en 1681 la rédaction d'un édit royal sur les esclaves des îles de l'Amérique, premier texte de ce qui deviendra au XVIII<sup>e</sup> siècle le Code noir. Ce texte, qui se base en grande partie sur les règles déjà appliquées de façon officieuse, est le premier à établir une législation concernant le traitement des esclaves, notamment aux Antilles. Outre son contenu (qui officialise le statut d'esclave), le scandale du Code noir est qu'il constitue l'acte fondateur du droit colonial français, qui se caractérise à partir de là comme un droit dérogatoire par rapport au droit commun (par exemple, l'esclavage est interdit en France métropolitaine depuis 1315). Ainsi, si le secrétaire d'État meurt en 1683, soit deux ans avant la promulgation de l'édit royal, il est certain que, comme le résume le CRAN dans sa tribune, « en matière d'esclavage, Colbert symbolise à la fois la théorie et la pratique ».

*Nicolas Butor*

<sup>1</sup> « Comment comprendre que dans les locaux de l'Assemblée nationale, une salle porte encore le nom de Colbert ? », Le Monde, 13 juin 2020.

<sup>2</sup> Mémoire de l'esclavage : « Débaptisons les collèges et les lycées Colbert ! », Le Monde, 17 septembre 2017.

## MÉMOIRE COLONIALE

# « LE CODE NOIR A UNE FORME D'ACTUALITÉ »

**Maître de conférence en histoire du droit et des institutions à l'université des Antilles, Jean-François Niort a publié de nombreux travaux sur le droit colonial et le Code noir. Il revient sur les origines et les conséquences de l'élaboration de ce texte.**

### Comment se passe la rédaction des premiers textes du Code noir sous Colbert ?

D'abord, il faut savoir que Colbert n'est pas l'auteur de l'ordonnance de mars 1685 sur la police des îles de l'Amérique française, qu'on appellera plus tard « Code noir », il est celui qui en prend l'initiative. Cette décision s'inscrit d'ailleurs dans une volonté plus large de Colbert de codification du droit français - il a en effet fait rédiger bien d'autres codes selon la même méthode. Pour ce faire, il demande aux administrateurs des Antilles françaises de faire remonter à Versailles les règles juridiques déjà appliquées localement, puis réunit un petit groupe de juristes pour mettre toutes ces règles sous forme de loi, ce qui donnera l'ordonnance de 1685. Ce n'est donc pas lui qui a inventé ces règles, mais c'est lui, avec Louis XIV qui a promulgué le texte, qui en a fait une loi royale.

### Quel était l'objectif de Colbert quand il demande la rédaction de cette ordonnance ?

L'objectif est double. Il s'agit dans un premier temps de rationaliser le droit, c'est-à-dire de réunir toutes les règles de droit applicables à une matière (en l'occurrence l'esclavage et la police religieuse des îles françaises d'Amérique) dans un seul texte. Mais il y a aussi un objectif politique, qu'on constate dès le préambule de l'ordonnance : réaffirmer l'autorité du pouvoir royal sur ses terres. En effet, dès 1674, Colbert avait fait réunir la Guadeloupe et la Martinique au domaine de la couronne, sous le contrôle direct de l'État royal, alors qu'avant ces territoires étaient possédés et administrés

par des compagnies coloniales privées (même si elles étaient créées à l'initiative de l'État et que des ministres comme Richelieu en étaient actionnaires). Celles-ci avaient toutes fait faillite, car elles étaient avant tout motivées par le profit rapide, ce qui empêchait toute implantation coloniale pérenne, surtout en cas d'élément perturbateur externe (guerre, cyclone...). Colbert avait une vision de la colonie beaucoup plus structurée, à long terme, il voulait gérer les colonies de façon à en faire des sources durables de revenus pour l'État. Le but du Code noir est donc de rappeler que ces territoires sont placés sous l'administration directe du pouvoir royal. Cet objectif explique qu'il y a dans le Code noir des dispositions qu'on pourrait prendre pour des mesures protectrices (le maître doit nourrir et vêtir les esclaves, ne peut pas les torturer, les mutiler ni les tuer). L'objectif était de soumettre les esclaves, de garantir leur obéissance pour qu'ils travaillent, de ne pas trop les tuer à la tâche pour les exploiter le plus longtemps possible. Du point de vue de l'État et des autorités coloniales, il s'agissait d'éviter les révoltes et de maintenir la main d'œuvre en bon état pour que l'esclave soit apte à travailler et à produire de la richesse, ce qui n'était pas toujours l'objectif des maîtres.



### Quand et pourquoi apparaît l'expression Code noir ?

L'expression Code noir apparaît quand la traite esclavagiste prend une ampleur industrielle, vers le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, car c'est à ce moment-là que la construction raciale qui consiste à identifier le Noir à un esclave par nature se met en place. Il faut réfléchir en termes de justification idéologique. À l'époque de Colbert, la justification de l'entreprise coloniale est de sauver l'âme des esclaves par le baptême - c'est d'ailleurs ce qui explique que les premières dispositions du Code noir sont de nature religieuse. Mais quand il commence à y avoir de plus en plus d'esclaves par rapport aux Blancs dans les colonies, il faut imaginer une idéologie qui favorise la soumission. De

plus, sous l'influence de la philosophie des Lumières, la justification religieuse est de moins en moins efficace à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui va amener au XIX<sup>e</sup> siècle à l'avènement du racisme à prétention « scientifique », le racisme moderne. Celui-ci va se baser sur un discours de type biologique, anthropologique et culturel, et devenir le discours officiel de la France au moment de son second empire colonial (cf. le fameux discours de Jules Ferry de 1885 invoquant le « droit » et même le « devoir » des « races supérieures » de « civiliser » les « races inférieures »). Dans le Code noir, on a déjà les prémices de ce racisme-là, puisqu'il y est écrit qu'il ne peut y avoir d'esclave que Noir. Mais l'équation n'est pas complète au début de son élaboration : il offre d'abord une possibilité d'émancipation, car un Noir affranchi devient l'égal du Blanc, il a les mêmes droits que lui selon les derniers articles de l'ordonnance de 1685. La boucle va être cependant bouclée au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la mise en place d'une catégorie intermédiaire, celle des « libres de couleur ». Ce sont des affranchis ou descendants d'affranchis (souvent métis), qui sont victimes de discrimination et de ségrégation (ils n'ont pas droit d'accéder à la noblesse, de porter l'épée, d'accéder à des professions libérales ou intellectuelles...). Ce statut social inférieur est destiné à conforter l'idée d'infériorité naturelle et perpétuelle du « Noir » envers le « Blanc ». De plus, tant qu'il y a l'esclavage, cette catégorie sert de « tampon » entre la classe des Blancs et celle des esclaves, et certains libres de couleur ont participé au système esclavagiste. Une fois que l'esclavage est aboli, cette catégorie permet de maintenir la masse des anciens esclaves dans la pauvreté et l'exploitation. On l'oublie souvent : c'est la France coloniale qui invente la ségrégation raciale dans son premier empire colonial au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui va ensuite inspirer les ségrégations raciales aux États-Unis et en Afrique du Sud (apartheid).

### **En quoi l'ordonnance de 1685 constitue-t-elle l'avènement du droit colonial français ?**

Le fait colonial est souvent caractérisé par un droit spécial, qui est un droit dérogatoire à celui de la métropole. La colonie est là pour enrichir la métropole, et donc toutes les règles juridiques qui ne vont pas dans ce sens sont tordues, pliées ou abolies pour

que prime le principe d'utilité économique. Colbert lui-même, dans une lettre de 1681, quatre ans avant la sortie de l'ordonnance de 1685, reconnaît que l'esclavage est interdit en France, mais il est tout de même institué dans les colonies en contradiction avec le droit commun. C'est pour cela que je considère le Code noir comme l'acte fondateur du droit colonial français, au sens d'un droit dérogatoire, qui n'est appliqué que dans la colonie et qui sert les intérêts économiques auxquels est dédiée l'entreprise coloniale. Comme l'ont rappelé l'historien Eric Williams et l'écrivain et poète Aimé Césaire dans les années 1940 et 1950, la colonisation est une entreprise capitaliste, il faut que ça rapporte, donc toutes les terres colonisées n'ont d'autres buts que de rapporter de l'argent, à l'État comme aux investisseurs privés associés. On est tout à fait dans la logique qui est encore aujourd'hui celle de la Françafrique !

### **Comment cette logique de droit dérogatoire se poursuit-elle aujourd'hui ?**

Le Code noir a une forme d'actualité : comme il est l'acte fondateur du droit colonial français en tant que corps de règles dérogatoires au droit commun, on peut l'investir d'une certaine postérité. Par exemple : le texte le plus monstrueux de l'histoire coloniale française à mes yeux, c'est le rétablissement de l'esclavage par l'arrêté de Bonaparte du 16 juillet 1802. Ce texte criminel, qui se permet de replacer en esclavage 80 000 personnes pour 46 années, est complètement illégal et constitue une autre dérogation au droit français : l'esclavage a été aboli par la loi du 4 février 1794, et pour abroger une loi, il faut une autre loi ! Bonaparte ne voulait pas passer par la voie législative, pour ne pas médiatiser sa décision. Il prend donc un arrêté complètement illégal, qu'il ne publie pas au journal officiel mais qui est envoyé au gouverneur de Guadeloupe et appliqué localement. C'est aussi le cas pour toutes les dérogations juridiques qui continuent à sévir dans les anciennes colonies depuis 1946, toujours pour des raisons économiques. On le voit très bien avec le scandale du chlordécone, interdit en France dès 1990 mais autorisé aux Antilles jusqu'en 1993, ainsi que celui des épandages aériens : ces derniers ont été interdits par le droit européen en 2009 (sauf exceptions

circonstanciées), ce qui a été transcrit dans le droit français en 2011. Mais ces épandages ont continué à être autorisés aux Antilles jusqu'en 2015 par des arrêtés préfectoraux renouvelés automatiquement de six mois en six mois - autant dire que l'exception était devenue la règle ! Les préfets de Martinique et de Guadeloupe avaient parfaitement conscience de l'illégalité de ces arrêtés, qui étaient d'ailleurs très vite annulés par les tribunaux administratifs locaux. Ces arrêtés étaient pris sous la pression des lobbies économiques, avec l'autorisation du ministère de l'Agriculture qui est complètement noyauté par le lobby de la banane. Cette situation a continué jusqu'à ce que Ségolène Royal décide finalement d'intervenir et d'interdire cette pratique fin 2015.

Enfin, il ne faut pas oublier que Colbert a imposé une logique mercantiliste, selon laquelle la richesse d'une nation repose sur le commerce et la circulation des marchandises. Dans un État classique, l'agriculture est là pour s'assurer qu'on puisse nourrir la population et éviter les famines et les révoltes. Mais ce qui compte dans une colonie, c'est que l'agriculture soit mise au service du commerce. Voilà un autre lien avec le chlordécone : au XX<sup>e</sup> siècle, après la départementalisation des Antilles et de la Guyane, on oriente l'agriculture des anciennes colonies vers des monocultures intensives destinées à l'exportation, principalement la banane, ce qui va mener à l'utilisation massive de pesticides et explique la logique dérogatoire des épandages aériens. De l'époque de Colbert jusqu'à aujourd'hui, le but d'une colonie est et reste l'enrichissement de la métropole, au mépris du droit.

*Propos recueillis par Nicolas Butor*

Pour aller plus loin :

J.-F. Niort, Code Noir, Dalloz, 2012.

J.-F. Niort, Le Code Noir : Idées reçues sur un texte symbolique, Le Cavalier Bleu, 2015.

J.-F. Niort, Du Code Noir au Chlordécone, héritage colonial français aux Antilles françaises. Crimes contre l'humanité et réparations, Éditions universitaires européennes, 2016.

# NÉGATIONNISME EN RDC

## APOCALYPSE CONGO II

**La sortie du dernier livre du négationniste Charles Onana est l'occasion de revenir sur l'histoire récente de la RDC. Deuxième partie dans ce numéro.**

**L**e Zaïre en 1994 est un pays en déliquescence qui sombre dans la tourmente à la suite du génocide des Tutsi au Rwanda d'avril à juillet 1994. Ce que nie Onana, rappelons-le. La chute du régime génocidaire, vaincu par le FPR (Front Patriotique Rwandais), sous le commandement de Paul Kagame, est suivie par un déferlement de fuyards, armée en déroute, dirigeants et population confondus, un million et demi de personnes se retrouvent massées à l'est du Zaïre dans des camps de réfugiés.

### De Mobutu à Kabila

L'attaque de ces camps, en 1996, au sein desquels se préparait le réarmement des troupes génocidaires, contraint 700 000 personnes à retourner au Rwanda. Voilà qui contredit l'assertion d'Onana selon laquelle Kagame avait organisé « l'expulsion de la population Hutu, majoritaire au Rwanda, en la forçant à prendre le chemin de l'exil »<sup>1</sup>. Le reste des réfugiés se dispersent dans la forêt zaïroise où ils vont disparaître, soit pourchassés, soit de faim. Les attaquants sont des militaires du FPR renforcés de combattants de mouvements d'opposition à Mobutu, constituant l'AFDL, Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo. Le vétéran de la rébellion de 1963-1965, Laurent-Désiré Kabila qui a tenu un maquis résiduel dans les montagnes du Sud-Kivu jusqu'en 1985, se retrouve, fin 1996, à la tête de l'AFDL. Accueilli triomphalement par la population, il atteint Kinshasa le 17 mai 1997 sans coup férir. Mobutu a déjà pris la fuite et Kabila est proclamé Président de la République Démocratique du Congo.

Laurent-Désiré Kabila ne sera pas le Mao Zedong du Congo qu'il ambitionnait d'être. Les « parrains » du Congo, USA, Belgique,

France ne sauraient le tolérer et il lui manque l'essentiel : une armée. Il n'a que son nom. Son pouvoir autoritaire, nationaliste, léniniste, est critiqué comme « anachronique » par la presse occidentale. Quand, en 1998, il prétend imposer à ses alliés rwandais et ougandais un *go home* de fin de partie, il voit se former contre lui, au Kivu, la rébellion du RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie). Après avoir échappé à plusieurs complots, il est abattu par un de ses gardes du corps le 16 janvier 2001, ironie de l'histoire, quarante ans exactement après Lumumba, « dans des circonstances non élucidées » puisque l'assassin est lui-même promptement assassiné. La presse occidentale<sup>2</sup> applaudit l'élimination de celui que Che Guevara décrivait comme « le seul homme qui a d'authentiques qualités de dirigeant de masse »<sup>3</sup>. Pas de chance pour le Cogo. On installe à sa place le falot, docile mais rapace Joseph Kabila, nouvelle façade de l'impuissance de l'État congolais.

### La guerre de tous contre tous

Depuis trente ans maintenant, les groupes armés ravagent l'Est du Congo, martyrisant et massacrant les populations civiles. Pour Onana, une seule cause : Kagame, les Tutsi, les Banyamulenge ; 500 pages de ressassement obsessionnel appuyé sur des assertions telles que « un diplomate qui a requis l'anonymat », ou « rapport confidentiel consulté par l'auteur », pour enfoncer d'ailleurs des portes ouvertes. Si le livre d'Onana est consacré aux seules milices émanant du Rwanda, il consiste plus en diatribes répétitives qu'en relation précise des événements.

La présence d'une population rwandaise

au Congo est un phénomène ancien. Onana consacre tout un chapitre de son livre<sup>4</sup> à nier cette ancienneté. Il cite un mémoire de parlementaires du Sud-Kivu datant de 1996 selon lequel la population Banyamulenge aurait été installée par le HCR à Mulenge en 1959 et en 1962. Il y a certes dans les années 1960 l'arrivée de réfugiés Tutsi rwandais au Kivu fuyant le régime Hutu installé au pouvoir lors de l'indépendance. Il ne faut pas les confondre avec les éleveurs rwandais qui auraient « selon la majorité des spécialistes de la région » fondé le village de Mulenge au Sud d'Uvira, dans les années 1850<sup>5</sup>. Cette population isolée est pratiquement oubliée dans l'histoire du Congo-Zaïre jusqu'à l'arrivée des réfugiés des années 1960. La rébellion muléliste règne à Uvira en 1962. Certains jeunes Tutsi, comme bien d'autres jeunes issus des ethnies autochtones, s'engagent dans l'APL (Armée Populaire de Libération), ce que Onana ne manque pas d'interpréter comme la main du complot Tutsi.

### Instrumentalisations ethniques

Dans les années 1930, les colons belges ont installé au Kivu des Hutu rwandais comme travailleurs dans leurs plantations et leurs mines. Dans les années 1960, des Tutsi rwandais cherchent refuge dans le Nord-Kivu où ils trouvent des pâturages pour leurs troupeaux. L'ensemble de cette diaspora est désigné sous le nom de Banyarwanda. Leurs représentants sont Hutu, implantés de longue date. Leur nombre est bientôt si important et leur influence grandissante – ils seront même majoritaires en certains endroits du Nord-Kivu - que les Congolais les soupçonneront de vouloir instaurer un Hutuland au Kivu<sup>6</sup> sous forme d'une province

<sup>1</sup> C. Onana : *Holocauste au Congo* p. 39

<sup>2</sup> <https://www.lemonde.fr/archives/article/2001/01/17/laurent-desire-kabila-faux-liberateur-vrai-despote>

<sup>3</sup> Passages de la guerre révolutionnaire, p. 248

<sup>4</sup> *Holocauste au Congo : Les « Banyamulenge » ou l'histoire fabriquée du Kivu*, p. 243 - 281

<sup>5</sup> Jean-Claude Willame : *Banyarwanda et Banyamulenge, violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*; Cahiers africains n° 25, 1997. Institut africain CEDAF Bruxelles ; L'Harmattan, Paris. p. 78 - 79

<sup>6</sup> id. p. 50 - 51

autonome au Kivu central. Ce point échappe totalement à Onana. Mobutu instrumentalise la présence des Rwandais, les favorisant, en 1972, quand il veut amoindrir la puissance des ethnies du Kivu qui lui sont hostiles, restreignant leurs droits, en 1978, quand ils deviennent eux-mêmes trop puissants. Mais malgré les frustrations, ressentiments et revendications des uns et des autres, autochtones et immigrés coexistent tant bien que mal au Zaïre. L'irruption des conséquences du génocide des Tutsi du Rwanda accompli par le gouvernement intérimaire des extrémistes Hutu d'avril à juillet 1994 va engendrer au Kivu, sur le territoire d'un État zaïrois à la dérive, un interminable déchaînement de violences indescriptibles faisant d'innombrables victimes. Tous les acteurs rivalisent de cruauté. On peut en distinguer quatre catégories là où Onana n'en voit qu'une seule. Pas une seule phrase dans son livre sur les FDLR (Front Démocratique de Libération du Rwanda). Cette milice constituée d'abord des ex-FAR Hutu rwandais, armée génocidaire ayant fui le Rwanda en 1994, se maintient par les armes dans certaines parties du Kivu, rencontrant parfois (Masisi, Walikalé) une certaine tolérance dans la population, où se trouvent de nombreux Hutu congolais arrivés dans les années trente du vingtième siècle. Par contre, dans le territoire de Walungu, les bandes FDLR se sont livrées aux pires violences contre la communauté des Bashi pour s'emparer de leurs terres<sup>7</sup>. Des opérations ont été menées en 2009 conjointement par la RDC, le Rwanda et la MONUC pour désarmer les FDLR avec un « succès mitigé »<sup>8</sup>. Elles ont été marquées par des crimes contre l'humanité commis tant par les FDLR que par les FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) et leurs alliés.

### Ingérence rwandaise

Le deuxième acteur est le Rwanda. Kagame revendique le droit d'intervenir sur le territoire du Congo par la présence des

opposants armés à son régime qui s'y trouvent, ce qui n'inclut pas l'impunité pour les crimes contre l'humanité commis à cette occasion. En 1996, l'AFDL, composée de soldats de l'APR (Armée Patriotique Rwandaise) et d'opposants congolais à Mobutu, prend d'assaut les camps de réfugiés Hutu (voir supra) au prix de nombreuses victimes indistinctement désignées comme génocidaires. Quand Laurent Kabila « remercie » ses alliés rwandais et ougandais, ceux-ci soutiennent la formation du RCD-Goma (Rassemblement congolais pour la Démocratie) par des Tutsi congolais pour lutter contre lui. Ce groupe armé commet de graves exactions notamment en 2002 à Kisangani<sup>9</sup>. En 2003 un accord de paix amène le RCD à un « mixage » de ses combattants avec l'armée congolaise. C'est alors que Laurent Nkundwa, ancien combattant de l'APR, de l'AFDL puis du RCD-Goma, devient général de l'armée congolaise. Dès 2004, il prend le maquis au Nord-Kivu et se signale par les violences lors de la prise de Bukavu en juin 2004. En 2006, il fonde le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Les crimes commis par ce groupe armé amènent Kagame à l'exfiltrer, lors d'un accord de paix avec Joseph Kabila en 2009. Cet accord intègre à nouveau les troupes du CNDP dans l'armée congolaise. En 2012, un groupe d'officiers issus de ces troupes se mutine et crée le M23 qui occupe les collines au nord de Goma. Depuis novembre 2022, les violences ont redoublé, contraignant à l'exode la population civile<sup>10</sup>.

Le troisième groupe d'acteurs est constitué par les multiples milices d'autodéfense locales souvent dénommées Mai Mai par référence à la rébellion muléliste des Simbas en 1963-1965, dont c'était le cri de ralliement<sup>11</sup>. Dispersées, ces milices, censées défendre les populations locales, se livrent à de cruelles exactions pour le contrôle des sites miniers. Composées de combattants souvent très jeunes, elles n'ont pas de peine à recruter par l'attrait du sentiment de puissance que donne une arme, même

rudimentaire, et par l'alternative enviable au statut de « creuseur » esclave, réservé aux jeunes dans la misère<sup>12</sup>.

### Une guerre de pillage

Le quatrième acteur est l'armée congolaise elle-même, qui tient plus de la bande armée que d'une institution nationale de défense. Son premier patron, Mobutu, a été le destructeur de l'État du Congo. Quand le régime a été attaqué, ce sont les « parrains », Américains, Belges et Français qui l'ont sauvé, les FAZ (Forces armées zaïroises) achevant le travail par des destructions et des massacres. Cela n'a guère changé avec les FAC ou les FARDC, dont l'activité consiste plus à racketter la population qu'à la défendre et qui participent aux trafics et aux atrocités<sup>13</sup>.

Ce qui alimente les guerres interminables, c'est l'exploitation des ressources du Congo, donc le combat pour le contrôle et l'occupation des sites miniers. Au tournant du deuxième millénaire, l'explosion mondiale de l'usage des PC et des téléphones mobiles a multiplié à l'infini les besoins en coltan, dont la moitié des gisements mondiaux se trouve dans l'est de la RDC. La coïncidence de cette circonstance planétaire avec l'éclatement des conflits locaux a surgi dans un pays, le Congo, qui n'a jamais connu que les trafics en fait d'économie. Sous Mobutu, une infime partie du commerce était régulé par l'État. Le Kivu a plongé dans l'apocalypse, avec ses quatre cavaliers : la Guerre, la Faim, la Maladie (irruption de foyers d'Ebola)<sup>14</sup>, la Bestialité (viols, tortures).

Le livre d'Onana brille par l'absence de tout ce qui peut un tant soit peu éclairer la tragédie de l'est de la RDC : le funeste héritage de Mobutu, la multiplicité des acteurs et l'opportunité de la ruée sur des ressources convoitées, qui rend l'être humain pire que la bête la plus sanguinaire.

*Odile Tobner*

<sup>7</sup> Jean-Claude Willame *La guerre du Kivu* p. 59

<sup>8</sup> [www.hrw.org/fr/report/2009/12/13/vous-serez-punis/attaques-contre-les-civils-dans-est-de-la-rdc-congo](http://www.hrw.org/fr/report/2009/12/13/vous-serez-punis/attaques-contre-les-civils-dans-est-de-la-rdc-congo)

<sup>9</sup> [www.hrw.org/legacy/french/press/2002/kisangani0820-fr.htm](http://www.hrw.org/legacy/french/press/2002/kisangani0820-fr.htm)

<sup>10</sup> [www.hrw.org/fr/news/2023/06/13/rd-congo-meurtres-et-viols-commis-par-les-rebelles-du-m23-soutenus-par-le-rwanda](http://www.hrw.org/fr/news/2023/06/13/rd-congo-meurtres-et-viols-commis-par-les-rebelles-du-m23-soutenus-par-le-rwanda)

<sup>11</sup> [www.dw.com/fr/aux-origines-des-ma%C3%AF-ma%C3%AF/a-39351953](http://www.dw.com/fr/aux-origines-des-ma%C3%AF-ma%C3%AF/a-39351953)

<sup>12</sup> [www.cairn.info/revue-politique-africaine-2001-4-page-103.htm](http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2001-4-page-103.htm)

<sup>13</sup> [www.lalibre.be/international/2017/02/20/rdc-crime-de-guerre-de-larmee-congolaise-au-kasai](http://www.lalibre.be/international/2017/02/20/rdc-crime-de-guerre-de-larmee-congolaise-au-kasai)

<sup>14</sup> [news.un.org/fr/story/2022/08/1125782](http://news.un.org/fr/story/2022/08/1125782)



# NIGER-SAHEL INGÉRENCE EN SURSIS

**Comme au Mali et au Burkina Faso précédemment, la France récolte ce qu'elle a semé. L'échec de sa « guerre contre le terrorisme » et le paternalisme incurable des autorités françaises ont renforcé les mobilisations populaires contre la présence militaire française.**

**D**ans la nuit du 26 au 27 juillet 2023, le président du Niger Mohamed Bazoum a été renversé par un coup d'État militaire mené par le général Abdourahamane Tiani, chef de la Garde présidentielle, rejoint par l'ancien chef d'état-major des armées, le général Salifou Mody. Ils ont été ralliés par les autres officiers de l'armée pour, selon leurs dires, « éviter un bain de sang ». Les putschistes se sont attribué le pouvoir sous le nom de Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP). Ces événements font écho aux scénarios survenus quelques mois plus tôt au Mali puis au Burkina Faso, même si chaque situation présente des spécificités. Au Niger, si l'on en croit différentes publications, le général Tiani craignait de se voir à son tour écarté de son poste, après le limogeage en avril du général Mody. Bazoum lui aurait aussi demandé de rendre des comptes concernant les fonds dédiés aux actions spéciales de la Garde présidentielle, dont il jouissait plus librement sous le précédent président, Mahamadou Issoufou, dont il restait proche. L'attitude ambiguë d'Issoufou, plusieurs fois rapportée après le déclenchement du putsch, a également alimenté des suspicions sur sa complicité initiale avec les putschistes. Si Issoufou avait fait de Bazoum son dauphin, la volonté de ce dernier de reprendre le contrôle de la rente pétrolière constituait notamment une source de tension.

## Un contexte commun

Au-delà des motivations des acteurs, un contexte commun semble avoir facilité la réalisation des coups d'État dans les trois pays (quatre si l'on compte le Tchad où une succession dynastique anticonstitutionnelle n'a pas été considérée comme un coup de force par la diplomatie française). Il ne s'agit

sans doute pas tout à fait d'un hasard que ces coups d'État surviennent dans des pays en proie à des insurrections djihadistes, d'une part en raison des menaces sécuritaires qu'elles font peser sur les États, mais surtout parce que ces pays ont été engagés, depuis une décennie, dans la « guerre contre le terrorisme » aux côtés de la France. La logique quasi exclusivement sécuritaire qui a prévalu, parfois imposée de l'extérieur contre les logiques nationales, a échoué à venir à bout des groupes djihadistes, et leur a même permis de recruter davantage. En revanche, elle a contribué à renforcer le rôle, le pouvoir et l'importance politique des militaires. Dans les trois pays, les putschistes ont bénéficié de la disgrâce des régimes civils, jugés corrompus, incapables d'apporter des réponses aux crises sociale et sécuritaire touchant une part grandissante de la population, et considérés comme d'abord soumis aux intérêts des Occidentaux. Ce discrédit a été alimenté par l'échec des ingérences militaires étrangères à laquelle les présidents africains avaient – de plus ou moins bon gré – fait appel. Si l'on ne peut pas dire que les prises de pouvoir ont été directement dirigées contre la présence militaire et l'ingérence de la France, le paternalisme incurable des autorités françaises a ensuite précipité les ruptures, et ce d'autant plus facilement que le rejet de la politique africaine de la France est devenue un carburant très efficace pour mobiliser les citoyen.ne.s africain.e.s qui veulent en finir avec les mécanismes de domination néocoloniaux les plus visibles (tutelle militaire, franc CFA, ingérence politique). Ce qui, dans le langage de la presse française, revient à prendre la France comme « bouc émissaire commode » (LeMonde.fr, 03/09/2023).

## La France et la CEDEAO pour la guerre

Depuis deux décennies maintenant, la diplomatie française a pris l'habitude de s'abriter derrière les positions de l'Union africaine et des institutions régionales africaines... du moins tant que celles-ci sont conformes à ses intérêts. Ainsi, le Quai d'Orsay a-t-il d'abord « condamn[é] fermement toute tentative de prise de pouvoir par la force » et s'est « associ[é] aux appels de l'Union africaine et de la CEDEAO [Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest] pour rétablir l'intégrité des institutions démocratiques nigériennes<sup>1</sup> ». Le lendemain, le président Macron a à son tour condamné le putsch « avec la plus grande fermeté » et annoncé la tenue d'un Conseil de défense à l'Élysée pour le 29 juillet, à l'issue duquel les aides budgétaires au Niger ont été suspendues. Mais le pouvoir français ne se contente jamais d'un simple soutien aux institutions africaines. D'une part, il tente d'orienter leurs décisions, et d'autre part il ne se prive pas de forcer leur interprétation. La présidence Macron n'a pas fait pas exception à la règle.

La CEDEAO n'est certes pas une simple courroie de transmission de l'impérialisme français, mais la France compte quelques chefs d'États alliés en son sein sur lesquels elle peut s'appuyer. Si la France ne participe pas formellement aux débats de la CEDEAO, elle se comporte quasiment comme un de ses membres. En amont comme en aval du sommet qui s'est réuni à Abuja le 30 juillet, le président français s'est entretenu avec de nombreux chefs d'État pour faire prévaloir sa position. Outre des intérêts convergents avec certains pays francophones comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal, la volonté française de faire adopter les sanctions économiques les

plus lourdes et le principe d'un recours à la force pour rétablir la légalité constitutionnelle au Niger coïncidait alors avec la position du président nigérian, qui assure la présidence tournante de l'organisation. Il en allait de la crédibilité de la CEDEAO après que cette dernière a décidé en fin 2022 de créer une force régionale (toujours virtuelle) contre les coups d'État et le terrorisme.

La veille du sommet consacré au Niger, le CNSP a dénoncé un « plan d'agression contre le Niger » et, pendant le sommet, des manifestants nigériens s'en sont pris violemment à l'ambassade de France. Le CNSP a justifié cette action par « un ressentiment consécutif à l'attitude déstabilisatrice d'une chancellerie occidentale ». À la télévision nationale, son porte-parole a également accusé la France d'avoir cherché, « avec la complicité de certains Nigériens », à « obtenir des autorisations politiques et militaires nécessaires » pour lancer une opération militaire sur le palais présidentiel (Communiqués du 30/07/2023). Le journal *Le Monde* (31/07/2023) n'y voyait alors qu'une « accusation hyperbolique à laquelle nul n'a jugé bon de répondre à ce stade », de même que les alertes des putschistes après l'atterrissage d'un avion militaire français sur le tarmac de l'aéroport deux jours plus tôt, relevaient selon lui de la « paranoïa ». Trois semaines plus tard, les journalistes du quotidien français ont pourtant publié une nouvelle enquête qui a confirmé « qu'une demande d'intervention a été adressée aux Français présents à Niamey dans les heures qui ont suivi le coup d'État (...), et que cette requête a été sérieusement considérée » par les autorités françaises. Un conseiller du président Bazoum rapporte : « Ils nous ont dit qu'ils étaient en mesure de faire l'opération, que ça ne toucherait pas le président. » Mais ce dernier, qui croyait une issue négociée encore possible, s'y est opposé. Par ailleurs, « entre le moment où la demande avait été formulée et celui où les Français auraient pu intervenir, une partie des loyalistes étaient passés du côté des putschistes. » Paris était donc également devenu « réticent », rapporte *Le Monde* (19/08/2023).

## Les intérêts français

En dépit des dénégations de la ministre française des Affaires étrangères sur BFM-TV (31/08/2023), la France n'a pas pour autant abandonné ensuite la voie d'une solution militaire. Assurés du soutien français, les chefs d'État de la CEDEAO ont décidé le 30 juillet d'instaurer un blocus économique immédiat à l'encontre du Niger, mais aussi de lancer un ultimatum d'une semaine pour rétablir le président Bazoum dans ses fonctions, faute de quoi, « toutes les mesures nécessaires » seraient prises, y compris « l'usage de la force ». Le même jour, en réaction aux actions contre l'ambassade, l'Élysée a promis par un communiqué une réplique « immédiate et intractable » à « quiconque s'attaquerait aux ressortissants, à l'armée, aux diplomates et aux emprises françaises ». Le président Macron « ne tolérera aucune attaque contre la France et ses intérêts », assurait-on. Les intérêts français au Niger sont essentiellement de deux ordres : uranium et présence militaire. Ne reste à ce jour qu'une mine d'Orano (ex-Areva) en activité. La firme française conserve toutefois un autre gisement, Imouraren, décrit comme le deuxième en taille sur le continent africain, mais dont la faible teneur en uranium rend l'exploitation peu rentable si les cours sur le marché sont trop bas. Orano étudie actuellement la possibilité d'extraire l'uranium par pompage après projection d'acide, selon la méthode In-Situ Recovery (ISR) utilisée au Kazakhstan. Par ailleurs, si le nucléaire civil français a diversifié son approvisionnement, l'uranium à usage militaire semble toujours provenir en totalité du Niger. Quant à la présence militaire, la France conservait 1500 soldats encore engagés dans la « guerre contre le terrorisme » après la clôture de l'opération Barkhane, et entendait bien les maintenir.

Le 1er août, la France a procédé à l'évacuation de ses ressortissants présents au Niger, rendant crédible la perspective d'une intervention militaire lancée avec son soutien. Le 3 août, le CNSP annonce alors la rupture des accords militaires existant entre le Niger et la France, ce qui revient à demander le départ des militaires français présents sur place. Demande jugée nulle et non avenue par l'Élysée qui considère que le

président Bazoum, qui a refusé de démissionner, reste la seule autorité légitime à même de faire cette demande. Le 5 août, à la veille de l'expiration de l'ultimatum de la CEDEAO, la ministre française des Affaires étrangères invite les Nigériens à « prendre très au sérieux » la menace d'une intervention régionale. Le 10 août, après un nouveau sommet, la CEDEAO ordonne l'« activation immédiate » de sa « force en attente » (qui n'existe en réalité que sur le papier), mais dit néanmoins privilégier une résolution diplomatique de la crise. Paris fait immédiatement savoir son « son plein soutien à l'ensemble des conclusions adoptées ».

## Une intervention de moins en moins crédible

En réalité, la France affiche une position d'autant plus ferme que l'hypothèse d'une intervention paraît fragile, en raison notamment des divisions africaines. Le Niger et le Burkina Faso ont fait savoir qu'ils étaient prêts à défendre militairement le Niger en cas d'agression. Face à un risque d'embrasement général dans une région déjà meurtrie par les groupes armés, djihadistes ou non, peu de pays sont disposés à se lancer dans une aventure militaire incertaine et le consensus de façade n'a pas tardé à se lézarder. D'autant que l'Algérie a mis en garde la CEDEAO contre l'éventualité d'une opération militaire. Mi-août, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA s'est abstenu de soutenir les résolutions de la CEDEAO, contrairement à la pratique habituelle, en raison des dissensions africaines. Or, selon les statuts de cette organisation, en l'absence de légitime défense, l'usage de la force est conditionné à la double autorisation de l'Union africaine et des Nations Unies.

Moins l'intervention de la CEDEAO a paru crédible, et plus le président français a versé dans la surenchère. À l'occasion de la Conférence annuelle des ambassadrices et des ambassadeurs, le 28 août, il s'est même livré à un véritable feu d'artifice. Défendant le bilan militaire de la France au Sahel, il a accusé ceux qui parlent de « défaite » de reprendre « les arguments de l'ennemi ». Récusant la rhétorique des nouveaux dirigeants de ces pays, il a même versé dans

l'injure fort peu diplomatique. « Si on cède aux arguments inadmissibles de cette alliance baroque des prétendus panafricains avec les néo-impérialistes, on vit chez les fous », a asséné le président français. Il a également salué le travail de l'ambassadeur de France à Niamey, Sylvain Itté, objet d'un nouveau bras de fer. Le CNSP venait d'exiger son départ, demande à nouveau refusée car n'émanant pas des autorités légitimes. Accessoirement, Itté est tristement connu au Niger (et dans d'autres pays auparavant) pour sa morgue toute macronnienne et plusieurs dérapages sur les réseaux sociaux. « Nous soutenons l'action diplomatique de la CEDEAO et militaire quand elle le décidera », a enfin réaffirmé Macron, mettant en garde les hésitants : « j'appelle tous les États de la région à avoir une politique responsable parce qu'il faut être clair : si la CEDEAO abandonne le président BAZOUM, je pense que tous les présidents de la région sont à peu près conscients du destin qu'il leur sera réservé ».

### **Surenchère et isolement diplomatique**

Mais il paraît à peu près évident aujourd'hui que le bellicisme et l'arrogance des autorités françaises ont eu un effet contre-productif jusque sur ses partenaires les plus proches. D'abord parce que la position diplomatique de la France a grandement aidé les militaires putschistes à se parer d'une légitimité et d'un soutien populaire qui n'étaient pas initialement acquis. Au départ, des défenseurs connus des droits humains, des activistes anti-impérialistes ou anti-corruption, y compris parmi ceux qui avaient goûté à la répression et à la prison sous Issoufou et Bazoum, ont critiqué ou condamné le coup d'État. Mais face au risque d'agression militaire brandie par la CEDEAO et la France, les mobilisations contre la présence militaire française et pour la défense des nouvelles autorités se sont confondues et sont allées crescendo, ralliant une part grandissante de la classe politique, des organisations de la société civile et de la population. Début septembre, alors que les tensions entre le Niger et la France atteignaient leur point d'orgue, ce sont plusieurs dizaines de milliers de Nigériens et Nigériennes qui sont descendu.e.s manifester

à Niamey pour réclamer le départ des militaires français. Le Niger, depuis longtemps présenté comme un modèle de démocratie par les autorités françaises, était en réalité un régime gangrené par la corruption (ce qui n'est pas une spécificité africaine), maniant facilement la répression à l'encontre des opposants, et dans lequel les irrégularités électorales n'étaient pas absentes. Ceci explique aussi en partie, comme au Mali et au Burkina, le soutien populaire accordé aux militaires en dépit des mesures liberticides prises dans ces trois pays, notamment contre la presse, et du risque de confiscation durable du pouvoir.

Dans cette situation, les partenaires occidentaux de la France au Sahel ont rapidement décidé de la laisser faire cavalier seul, de crainte de voir leur présence également rejetée. À l'occasion de son fameux discours aux ambassadeurs, Macron a dénoncé le lâchage de ses alliés et raillé les voix qui « de Washington aux capitales européennes (...) expliquaient de ne pas en faire trop, que ça devenait dangereux ». L'Union européenne a endossé sans difficultés la politique de sanctions économiques, mais refusé le soutien à une intervention militaire. Les pays européens craignent de ne plus pouvoir utiliser le Niger, un des pays pivots dans le cadre de l'externalisation de la politique européenne de répression des migrants. En 2015, l'UE avait par exemple fait pression sur le Niger pour qu'il adopte une législation, « en partie rédigée par des fonctionnaires français » (Le Monde Diplomatique, 01/07/2019), criminalisant les activités économiques liées à l'accueil et au transport des migrants, alors que la liberté de circulation est théoriquement garantie au sein de la CEDEAO. L'éventualité d'un nouveau conflit dans la région est aussi perçue comme un risque de renforcement des migrations à destination de l'Europe.

Le Département d'État américain, lui, a depuis le début usé de contorsions rhétoriques pour ne pas parler de coup d'État, lequel impliquerait légalement une suspension de la coopération sécuritaire, et adopté une position plus souple pour ne pas rompre le dialogue. Début août, les services du président Biden ont également informé la France et la CEDEAO qu'ils ne soutiendraient

pas financièrement ou logistiquement une éventuelle intervention militaire et ont ensuite déclaré publiquement qu'ils ne souhaitaient pas mettre fin à leur partenariat avec le Niger après avoir investi « des centaines de millions de dollars » dans leurs bases militaires. Les drones américains ont depuis repris leurs activités de surveillance de la région. L'activité militaire au Sahel n'est pas considérée comme prioritaire par les autorités américaines, mais il s'agit aussi de ne pas laisser les nouvelles autorités nigériennes chercher du soutien du côté des Russes. On aurait tort de penser que les États-Unis et les autres pays européens ont délibérément poussé les militaires français vers la sortie. La répartition des tâches qui prévalait – risques opérationnels pour les Français, coopération, soutien logistique et fourniture de renseignements pour les autres – leur convenait jusque-là. Mais le rejet de la présence française les amène à privilégier leurs intérêts et à revoir les partenariats noués avec la France. Les mesures de représailles adoptées récemment par la France à l'encontre des artistes et des étudiants sahéliens, interdits de séjour en France, vont encore accroître l'hostilité populaire à l'encontre des autorités françaises.

### **Quelles perspectives ?**

Comme c'était prévisible, après avoir été chassés du Mali puis du Burkina Faso, la France a été contrainte d'annoncer la fermeture de sa base militaire au Niger. Officiellement, cette hypothèse n'était pas à l'ordre du jour jusqu'à la fin septembre. Mais le ministère français de la Défense a d'abord reconnu, en off, que des discussions avaient été entamées pour organiser le « redéploiement » d'une partie des militaires français réduits au chômage technique. Finalement, après plusieurs semaines de blocus quasi-complet de l'ambassade et de la base militaire française, Macron a été obligé, à l'occasion d'une intervention télévisée le dimanche 24 septembre, d'annoncer le retrait de son ambassadeur et des militaires français avant la fin de l'année, pour qu'ils ne restent pas « les otages des putschistes ». Une victoire pour les militaires au pouvoir et les manifestant.e.s nigérien.ne.s qui se relayaient devant les enclaves françaises. Il est

vraisemblable que la France va s'efforcer, en contrepartie, d'accroître sa coopération et sa présence militaire dans d'autres pays également menacés par les groupes djihadistes (Togo, Bénin, Ghana, Guinée, Sénégal). Mais la fermeture de la base militaire du Niger, après celles du Mali et du Burkina Faso, offre une opportunité pour imposer dans le débat public la revendication d'un retrait de tout le dispositif militaire français d'Afrique, et la fin de toute ingérence. Signe des temps, le philosophe médiatique Achille Mbembe qui, dans son rapport remis à Macron à l'issue du sommet Afrique-France de Montpellier, avait oublié de préconiser la fermeture des bases françaises et la fin du franc CFA, s'en souvient désormais.

A lire la presse française des dernières semaines, on sent déjà comme un vent de panique chez certains éditorialistes et un grand nombre de politiques qui plaident en faveur d'une réforme urgente de la politique africaine de la France... pour ne pas perdre toute influence. Les mêmes mettent volontiers cette perte d'influence au Sahel sur le compte des manœuvres informationnelles russes, sans voir que le succès de la propagande sur les réseaux sociaux et la présence de drapeaux russes dans les manifestations sont les symptômes et non la cause du rejet de la politique africaine de la France. Il faut espérer qu'une nouvelle ère s'ouvre, mais se garder de crier victoire trop tôt.

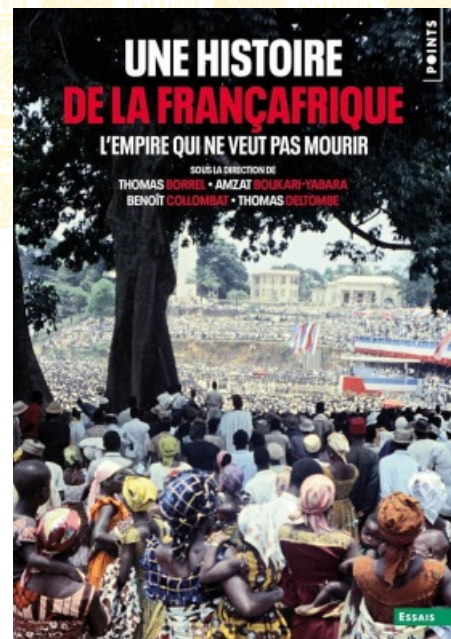
D'une part, il faut se souvenir que c'est dans les périodes de crise que l'impérialisme français déploie ses capacités de nuisances les

plus fortes et les plus violentes. La population ivoirienne, notamment à Abidjan en 2004 et en 2011, s'en souvient. La politique africaine de la France doit donc être complètement désarmée. Mais l'idée selon laquelle la « grandeur » et la « responsabilité historique » de la France sur la scène internationale doivent être maintenues, et ne peuvent l'être qu'en continuant à assurer le rôle de gardien de l'ordre en Afrique francophone, est profondément ancrée dans la classe politique française. D'autre part, un véritable bilan ne pourra être établi qu'au terme d'une période un peu longue : au cours de son histoire, la présence militaire française en Afrique a, selon les pays, connu des retournements de situation parfois inattendus. De plus, l'instrument militaire n'est qu'un des moyens qui concourt au maintien de relations de domination, les outils économiques et financiers, à commencer par la dette et le Franc CFA, restant d'une redoutable efficacité. Enfin, les discours récurrents sur la mort de la Françafrique ont souvent eu comme effet, sinon comme objectif, de masquer ces mécanismes, de freiner les prises de conscience et d'empêcher les mobilisations encore nécessaires.

Raphaël Granvaud

Une version longue de cet article est parue dans la revue *Viento* sur n° 190, octobre 2023, et a également été mise en ligne sur le site de *Survie*.

## Analyse de poche



À l'occasion de la réédition en poche de cet ouvrage, *Billets d'Afrique* vous encourage à le lire ou le faire lire ! Au fil des pages, des chercheurs, journalistes et militants associatifs retracent ensemble l'histoire méconnue de la Françafrique, depuis les origines coloniales jusqu'à ses évolutions les plus récentes. Ils montrent que le système français, loin de se déliter, ne cesse de s'adapter pour mieux se renouveler.

Sous la direction de Thomas Borrel, Amzat Boukari-Yabara, Benoît Collombat et Thomas Deltombe, *Une histoire de la Françafrique, L'Empire qui ne veut pas mourir*, 2021, paru chez Points le 18/08/2023

## SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de *Survie*, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : *Survie* - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

**SURVIE**

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de *Survie* - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélèvement automatique, nous contacter : [contact@survie.org](mailto:contact@survie.org) (+33)9.53.14.49.74

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

**TARIFS** France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€